

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

79 113

Objet

URBANISME & CONSTRUCTION
Z.A.E.C. Aliénation de terrain au profit de MM. MUSSETTI & LEGRAND.

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent *soixante dix neuf*

le *quatorze septembre*

à *18* heures *30*

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. *Pierre LIS, Maire*

Etaient présents : MM. *LIS, FABER, LACHAUD, BOUTET, BOUCHET, DUFOUR, BUJARD, COLLE, TETARD, POUMAILLOUX, NAULIN, POUGET, MAURELLET, BOISARD, GÜCHAOUA, BOULAN, BERLAND, BROTRÉAU, TAP, Mme TACQUET, MM. CABAL, PELLETIER.*

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. *Melle FOUCHÉ par M. LIS*
M. DUFEIL par M. MAURELLET
M. MONTRON par M. POUMAILLOUX
Absents : MM. *M. PAPEAU par M. GÜCHAOUA*
M. VIAUD par M. PELLETIER

M. *PELLETIER* a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

La Ville de ROYAN dispose de parcelles de terrains dans le cadre de la Z.A.E.C.

MM. MUSSETTI Jean, Hôtelier, demeurant à ROYAN, 9 rue Pierre Loti et LEGRAND Léo, demeurant à ROYAN, 10 Avenue des Jardins, viennent de manifester leur intention de solliciter l'aliénation à leur profit d'une parcelle de terrain cadastrée section CI au lieudit "Derrière le Pont" pour une superficie de 1.500m².

Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée aux intéressés qui ont accepté par promesse d'achat en date du 25 Juin 1979, le prix de cession fixé à 25F. hors taxes le mètre carré.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'aliénation de ladite parcelle aux conditions précitées.

./.

DATE DE CONVOCATION

10 sept. 1979

DATE D'AFFICHAGE

10 sept. 1979

Nombre de conseillers en exercice *27*
Nombre de présents *22*
Nombre de votants *27*

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur

Vu les plans des lieux et parcellaire

Vu la promesse d'achat souscrite par MM. MUSSETTI Jean et LEGRAND Léo, le 25 Juin 1979.

Vu l'avis favorable émis par la Direction des Services Fiscaux de la Chte-Mme, le 13 Juillet 1979,

Vu l'avis favorable émis par les Commissions Municipales "Urbanisme & Construction - Equipement et Environnement Travaux" et "Finances",

Considérant l'intérêt que présente pour la Ville l'implantation de nouvelles activités dans la Z.A.E.C.

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'acte de vente objet de l'aliénation au profit de M. MUSSETTI Jean, demeurant à ROYAN, 9 rue Pierre Loti, et M. LEGRAND Léo, demeurant à ROYAN, 10 Avenue des Jardins, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 1.500m², (MILLE CINQCENT METRES CARRES) cadastrée section CI au lieudit "Derrière le Pont" moyennant le prix unitaire de VINGT CINQ FRANCS (25F.) hors taxe le mètre carré, soit un prix global et forfaitaire de TRENTE SEPT MILLE CINQ CENTS FRANCS (37.500 F.) H.T.

- que l'acte concédant l'opération sera dressé en l'étude de Me BARDE, Notaire à ROYAN.

- que la recette correspondante à l'aliénation précitée sera perçue par la Ville de ROYAN au titre du Budget Primitif 1979, Chapitre 908, article 2101.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Ont signé au gregistre MM. les Membres présents.

